

POINTS DE VIGILANCE

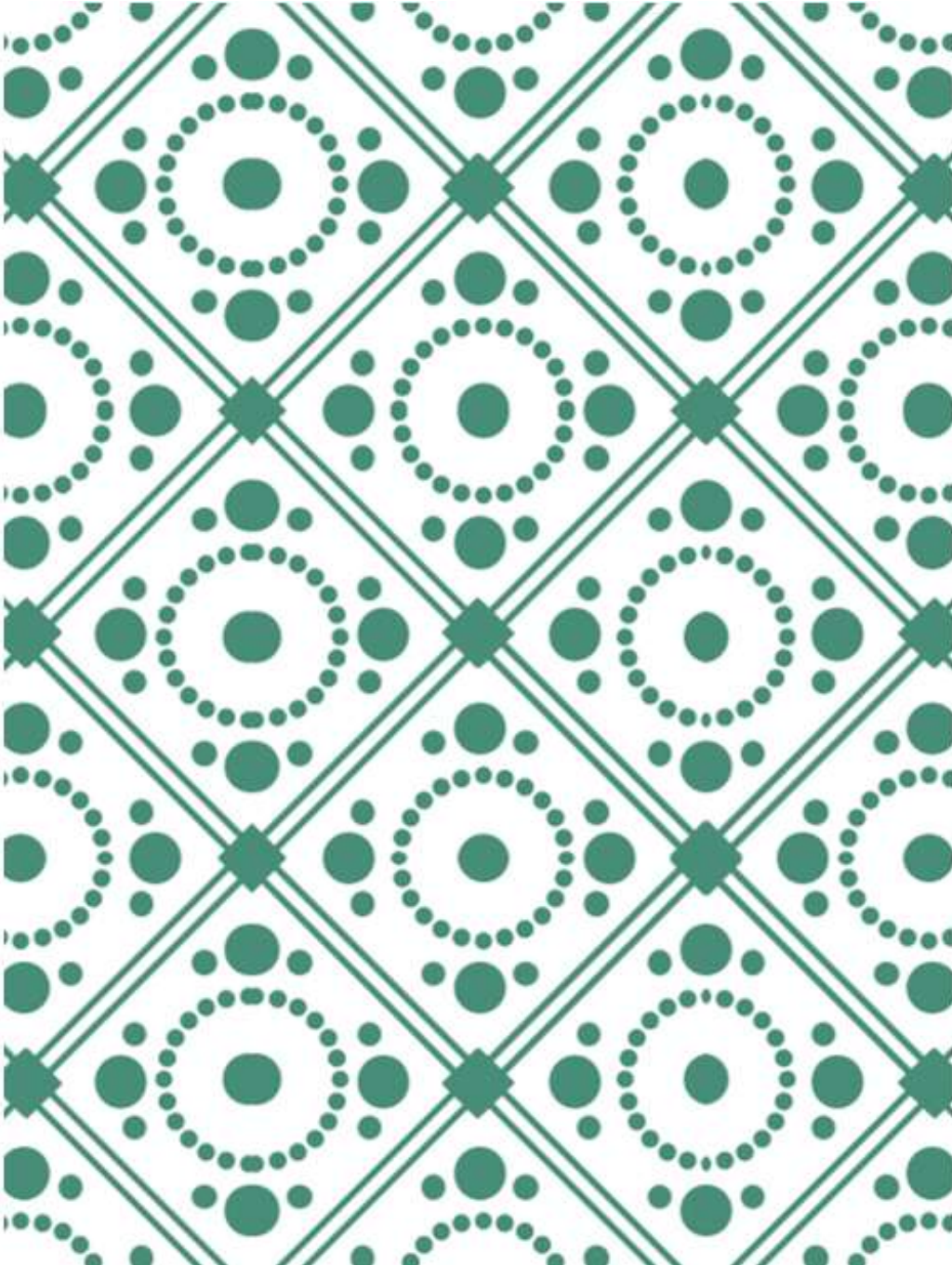
À observer lors de la saisie des déclarations
de données d'activité & financières
dans AFAS – Mon Compte Partenaire



LES DONNEES D'ACTIVITE & FINANCIERES

- ∞ Lorsque vous bénéficiez d'un bonus (mixité, inclusion handicap, territoire, mission supplémentaire), ce dernier doit être intégré au compte 70 623 « Prestation de service reçue par la Caf ».
- ∞ Si vous êtes une collectivité, pensez à équilibrer votre budget.
- ∞ Pensez à vérifier la concordance entre les comptes 86 et 87 (contributions volontaires).
- ∞ Vous veillerez à ne pas faire de report automatique des données d'activité et/ou financières de la précédente déclaration.
- ∞ Pour les EAJE :
 - Assurez-vous que les heures réalisées soient inférieures (ou égales) aux heures facturées (sauf dans le cas des heures d'adaptation gratuites).
 - Pensez-bien à compléter le tableau pour le Bonus Territoire : « Nombre de places soutenues par la collectivité ».
 - Si vous accueillez des enfants placés (ASE) : les ressources à retenir sont les ressources plancher (voir barème)
 - Dans vos prévisions 2023, lors d'une situation d'accueil d'urgence, vous prendrez en compte pour le calcul du tarif horaire les ressources de la famille (CDAP), si elles ne sont pas connues vous appliquerez les ressources plancher (voir barème).
- ∞ Pour les ALSH :
 - Sur votre déclaration de données d'activité et financières 2022, vous intégrerez le lundi 2 janvier 2023 aux vacances de Noel 2022
 - Le compte 70 625 « Aide spécifique » est réservé uniquement aux équipements périscolaires ayant mis en place des TAP.





Depuis 2022, vous devez détailler les principales causes des écarts et variations en indiquant des commentaires **détaillés, précis et chiffrés**.

Il est préconisé de **reconstituer au moins 50% des écarts** détectés afin de bien appréhender les situations.

Pour justifier votre écart, vous pouvez vous appuyer sur des extractions de logiciels de présence, des données comptables, des absences de personnel etc...

En l'absence d'éléments suffisamment probant, nos services ont pour obligation de revenir vers vous en mettant la déclaration en attente.